

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 8 juillet 2025, à dix-neuf heures trente à la salle municipale de Petite-Rivière-Saint-François.

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Bouchard, Israël Bouchard, Bernard Duchesne et Jacques Bouchard tous conseillers formant quorum.

Étaient absentes : Catherine Coulombe et Viviane De Bock

Madame Geneviève Morin, greffière-trésorière adjointe, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

- 1-** Ordre du jour
- 2-** Procès-verbaux

Adoption et suivi des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2025.
- 3-** Comptes à payer – juin 2025

3.1- Liste des chèques et des paiements effectués suivant les comptes acceptés en juin 2025, les résolutions ainsi que les dépenses effectuées en vertu du règlement
- 4-** Avis de motion et présentation des projets de règlements
- 5-** Résolutions

5.1- Adoption du programme sur l'inspection, l'évaluation et le remplacement des véhicules d'intervention incendie et des pompes portatives
5.2- Embauche – journalier général
5.3- Entente ministère des transports et de la mobilité durable (MTMD) – Déneigement 2025-2028 (Dossier 7185-25-4504)
5.4- Dérogation mineure – Lot 5 686 268 chemin de la Martine
5.5- PRACIM – Hôtel de ville
5.6- Servitude chemin des caps – Projet BVH2
5.7 Fêtes des Riverains – Accueil des nouveaux résidents
5.8 Côteau-Maillard – Mandat Stantec – MTMD et Hydro-Québec
5.9 Appel d'offres SEAO – Asphaltage des rues Dufour et De Lavoye
- 6-** Prise d'acte des permis émis en juin 2025
- 7-** Courrier de juin 2025
- 8-** Divers

8.1- _Remerciements à la caisse populaire Desjardins de la vallée du gouffre pour l'aide financière accordée au projet d'habitation à prix modique.
- 9-** Rapport des conseillers (ères)
- 10-** Question du public
- 11-** Levée de l'assemblée

Rés.0107251- Ordre du jour

Il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour est accepté tel que rédigé, modifié et communiqué.

ADOPTÉE

2- Procès-verbaux**Rés.020725**2.1- Adoption et suivi des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2025.

Il est proposé par Bernard Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 10^e jour de juin 2025 soit accepté, tel que corrigé et communiqué;

ADOPTÉE

Rés.0307253- Comptes à payer – juin 2025

<u>NOM</u>	<u>SOLDE</u>
FOURNISSEURS REGULIERS	
<hr/>	
ACE, ACCENT CONTRÔLE ÉLECTRONIQUES INC.	
2025-06-26 25060113 FACEPLATE AVEC MICRO	287.44
TOTAL	287.44
AGENCE POUR VIVRE CHEZ SOI	
2025-06-21 323943 MÉNAGE BUREAUX	991.12
TOTAL	991.12
ÉNERGIES SONIC INC.	
2025-06-09 00100549907 DIESEL	2 275.20
TOTAL	2 275.20
ALEX BOUCHARD	
2025-06-16 1104 SPECTACLE OFFENBACH	3 500.00
TOTAL	3 500.00
ANGE-GARDIEN FORD	
2025-06-04 2839.15 RÉPARATION F-550	2 839.15
TOTAL	2 839.15
ATELIER MÉCANIQUE DUFOUR	
2025-06-01 REGUL RÉGULARISER LE COMPT	300.00
TOTAL	300.00
ATLANTIS POMPE STE-FOY	
2025-06-26 14001815 POMPE BARIL	1 424.62
TOTAL	1 424.62
AUREL HARVEY ET FILS INC.	
2025-06-04 021383 ACHAT D'AGRÉGAT	349.85
TOTAL	349.85

AUTOMATISATION JRT INC.		
2025-06-27	422186	91.98
FORFAIT IOT MAI ET J		
TOTAL		91.98
AXE CRÉATION		
2025-06-05	3102	132.22
AFFICHE 350E - DESIG		
2025-06-20	3123	396.66
MISE À JOUR SITE WEB		
TOTAL		528.88
PRODUITS BCM LTÉE		
2025-06-03	562472	1 173.03
PURGEUR D'AIR PW2		
TOTAL		1 173.03
B M A AVOCATS		
2025-06-30	38577	538.08
HONORAIRES PROFESSIO		
TOTAL		538.08
BRANDT		
2025-06-10	8556394	195.56
huile hydraulique		
2025-06-10	8556415	271.28
huile hydraulique		
2025-06-27	8556850	2 959.23
ACCESSOIRES		
2025-06-27	8556856	-271.48
RETOUR DE MARCHANDIS		
2025-06-27	8556858	656.08
PEINTURE		
TOTAL		3 810.67
CHAPITEAUX DU MONDE		
2025-06-01	1573	-513.94
CRÉDIT 3 ORIFLAMMES		
2025-06-03	1728	9 815.99
LOCATION CHAPITEAU -		
TOTAL		9 302.05
CHEZ S. DUCHESNE INC.		
2025-06-18	45514	182.51
UNIONS POUR SDR		
2025-06-01	0349225	-436.86
RETOUR MARCHANDISE		
2025-06-04	0349863	172.47
STUFF À MOUCHE SCELL		
2025-06-05	0349949	22.93
SCCELLANT		
2025-06-10	0350377	262.54
UNION + COUDE + GRIL		
2025-06-11	0350438	-9.45
CRÉDIT DE FACTURE 03		
TOTAL		194.14
C.L. DÉBOSELAGE INC.		
2025-06-03	9943	200.07
PNEU POUR LE TRIALEU		
2025-06-12	9967	781.86
LOCATION PELLE MÉCAN		
TOTAL		981.93
CONSTRUCTION M.P.		
2025-06-12	9646	2 076.28
AGRÉGATS		
TOTAL		2 076.28
CONSTRUCTIONS ST-GELAIS		
2025-06-04	FAC/2025/0100	2 178.78
LOCATION DE MACHINER		
TOTAL		2 178.78
9309-1197 QUÉBEC INC		
2025-06-02	39710	47.91

DRIVE ROOL .045 VK	
TOTAL	47.91
DECORATION SUZANNE INC	
2025-06-19 52674	71.45
PEINTURE POUR LE BAR	
TOTAL	71.45
9251-5550 QC.INC.	
2025-06-03 127	1 724.61
LOCATION DE PELLE PO	
TOTAL	1 724.61
DISTRIBUTION D. SIMARD INC.	
2025-06-04 59286	137.93
PAPIER HYGIÉNIQUE	
2025-06-05 59308	30.31
BROSSE POUR SALLE DE	
2025-06-26 59954	120.19
PRODUITS	
TOTAL	288.43
DOYON DESPRÉS	
2025-06-17 2629302	1 431.44
CUISINIÈRE DE COMPTO	
TOTAL	1 431.44
EASTERN ALLIANCE PRODUCTIONS	
2025-06-01 1016	2 874.38
COMMUNICATION MARKET	
TOTAL	2 874.38
ÉCO-CUP QUÉBEC	
2025-06-01 7272	1 718.88
VERRE RÉUTILISABLE 3	
TOTAL	1 718.88
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	
2025-06-04 26449	112.68
APPEL DE SERVICE CAS	
2025-06-22 26551	7 818.30
CHANGEMENT DE 5 PANN	
TOTAL	7 930.98
GROUPE ENVIRONEX	
2025-06-27 1103772	736.71
EAU POTABLE - MAILLA	
2025-06-27 1103773	377.70
EAU USÉE	
2025-06-30 1106399	109.51
EAU POTABLE - MAILLA	
TOTAL	1 223.92
EPILOBE MÉDIA	
2025-06-17 709	1 655.64
HONORAIRES CAPTATION	
TOTAL	1 655.64
EQUIPEMENT GMM INC.	
2025-06-01 136177	250.65
ORDINATEUR ÉTUDIANT	
2025-06-01 136179	258.09
ORDINATEUR TECHNICIE	
TOTAL	508.74
FISSURE CHARLEVOIX	
2025-06-23 221	1 833.85
LOCATION PELLE MÉCAN	
TOTAL	1 833.85
F. MARTEL ET FILS INC.	
2025-06-09 231985	91.77
SENSOR	
2025-06-26 232287	226.01
COURROIE	
TOTAL	317.78
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	
2025-06-30 202501617092	102.00

AVIS DE MUTATION	
TOTAL	102.00
GROUPE PAGES JAUNES	
2025-06-13 INV05549909	4.26
PLACEMENT LOCAL	
TOTAL	4.26
GROUPE CONSEIL FORCHEMEX LTEE.	
2025-06-01 VF00002901	2 127.04
INSPECTION DU POINT	
TOTAL	2 127.04
HABITATION SHOC	
2025-06-26 1335	505.89
RÉPARATION POUR BRIS	
TOTAL	505.89
HARP CONSULTANT	
2025-06-05 2530	6 393.29
GESTION DE PROJET -	
TOTAL	6 393.29
JEU GONFLABLE QUÉBEC	
2025-06-11 INV3280	2 270.76
location jeux gonfla	
TOTAL	2 270.76
LOCATION MASLOT INC.	
2025-06-02 109066	190.88
PEINTURE MARQUAGE -	
2025-06-03 109133	163.24
TÊTE FOUET	
2025-06-13 109433	164.93
CABLE D'ALIMENTATION	
2025-06-16 109495	41.36
lames de scie	
2025-06-23 109689	597.86
COUPE-HERBE	
2025-06-23 109690	-597.86
COUPE-HERBE	
TOTAL	560.41
MARTIN TREMBLAY MEUBLES	
2025-06-18 102173	86.23
LIVRAISON FRIGIDAIRE	
TOTAL	86.23
GROUPE LES SCÈNES S.E.C.	
2025-06-25 31773A	480.87
HÉBERGEMENT ARTISTE	
TOTAL	480.87
MEUNERIE CHARLEVOIX INC.	
2025-06-09 FV1-0673522	1 002.39
FEUX D'ARTIFICES ST-	
2025-06-17 FV1-0673946	-14.43
CRÉDIT	
TOTAL	987.96
MULTIS-BÛCHES BOUCHARD	
2025-06-20 784	390.01
3 CORDES DE BOIS	
TOTAL	390.01
MUSEE MARITIME DE CHARLEVOIX	
2025-06-19 23075	2 170.17
CONFÉRENCE 350E	
TOTAL	2 170.17
MUSEE DE CHARLEVOIX	
2025-06-01 29305	34 492.50
ENTENTE MUSÉE DE CHA	
TOTAL	34 492.50
PIECES D'AUTOS G.G.M.	
2025-06-03 084-583775	504.13
ARTICLES DIVERS	
TOTAL	504.13

BOULET DÉPÔT		
2025-06-12	545257	1 797.77
MEMBRANE GÉOTEXTILE		
TOTAL		1 797.77
PERFORMANCE MÉCANIQUE		
2025-06-05	20290	320.70
PIÈCES		
TOTAL		320.70
UNI-SELECT CANADA INC.		
2025-06-03	1692-291877	445.10
4 X 19L D'HUILE 15W/		
2025-06-03	1692-291878	42.72
4 X 19L D'HUILE 15W/		
2025-06-11	1692-292727	229.74
NEUTRALISER DE ROUIL		
2025-06-12	1692-292905	522.86
PIÈCES		
2025-06-26	1692-294023	300.59
OUTILS		
2025-06-26	1692-294041	14.65
TESTEUR DE CIRCUIT		
2025-06-26	1692-294048	1 187.28
PEINTURE ÉQUIPEMENT		
TOTAL		2 742.94
PLOMBERIE GAUDREULT		
2025-06-02	45251	238.28
DÉBOUCHER ÉVIER DU G		
2025-06-17	45507	595.34
MATÉRIEL		
TOTAL		833.62
PRECISION S.G. INC		
2025-06-19	32385	1 248.47
2 TUYEAUX DE 90 PO		
TOTAL		1 248.47
S3-K9		
2025-06-17	20148	869.22
AGENCE DE SÉCURITÉ D		
2025-06-25	20279	869.22
AGENCE DE SÉCURITÉ D		
2025-06-30	20392	869.22
AGENCE DE SÉCURITÉ D		
TOTAL		2 607.66
SAMSON & FRÈRES		
2025-06-25	15601	13 199.13
PUITS ARTÉSIEN BATIM		
TOTAL		13 199.13
SANI CHARLEVOIX INC.		
2025-06-01	FV4-0090573	298.94
VIDANGE FOSSE SEPTIQ		
2025-06-01	FV4-0090615	143.72
LOCATION DE TOILETTE		
2025-06-01	FV4-0090685	2 834.51
TRANSPORT DE TERRE C		
2025-06-02	FV4-0090733	2 701.92
15 TOILETTES CHIMIQ		
2025-06-10	FV4-0090849	97.73
NETTOYAGE TOILETTE C		
2025-06-13	FV4-0090972	172.46
LOCATION TOILETTE CHI		
2025-06-18	FV4-0091006	97.73
NETTOYAGE TOILETTE C		
2025-06-18	FV4-0091027	2 627.19
LAVAGE DES PORTES DE		
2025-06-18	FV4-0091034	2 718.54
NETTOYAGE DES VALVES		
TOTAL		11 692.74

SHAKA		
2025-06-09	1079	3 687.49
REPAS DES ARTISTES F		
TOTAL		3 687.49
SOLOTECH INC		
2025-06-02	IS-CA00097371*	14 091.53
LOCATION SONIORISATI		
TOTAL		14 091.53
SOLUGAZ		
2025-06-30	499875	9.78
OLCATION OXYGÈNE T		
2025-06-30	500334	86.18
LOCATION RÉSERVOIR D		
TOTAL		95.96
SOMAVRAC C.C. INC.		
2025-06-20	SCC-000003361	4 581.75
ABAT POUSSIÈRE EN GR		
TOTAL		4 581.75
SPÉCIALITÉS RIVE-NORD INC		
2025-06-07	417	11 899.92
RÉPARATION CHARGEUSE		
2025-06-23	421	11 085.12
RÉPARATION RÉTROCAVE		
2025-06-23	422	6 853.11
RÉPARATION RÉTROCAVE		
TOTAL		29 838.15
SPI SANTÉ SÉCURITÉ INC.		
2025-06-19	12302847-00	215.49
BOTTES DE TRAVAIL RO		
TOTAL		215.49
SYLVAIN GRAVEL		
2025-06-26	16	300.00
AGENT DE SÉCURITÉ 35		
TOTAL		300.00
SÉCUOR INC.		
2025-06-15	143432	22.98
CONNECTIVITÉ JUIN		
2025-06-15	143436	22.98
CONNECTIVITÉ JUIN		
2025-06-15	143465	22.98
CONNECTIVITÉ JUIN		
2025-06-15	143548	22.98
CONNECTIVITÉ JUIN		
TOTAL		91.92
TETRA TECH QI INC.		
2025-06-25	60923466	8 252.33
PROJET PROLONGEMENT		
TOTAL		8 252.33
TRANSPORT R.J. TREMBLAY		
2025-06-01	58347	55.37
TRANSPORT DE AGRITEX		
2025-06-01	58595	48.21
TRANSPORT DE QUEBEC		
TOTAL		103.58
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY AVOCATS		
2025-06-10	140204	777.07
GÉNÉRAL		
2025-06-10	140205	3 044.97
RELATION DE TRAVAIL		
2025-06-10	140206	560.51
CHEMIN COTEAU-MAILLA		
2025-06-10	140207	224.20
PROJET RUE DU QUAI		
2025-06-10	140208	5 098.28
OPINION		
2025-06-10	140209	445.54

RECOUVREMENT		
2025-06-10 140210		8 427.67
PROJET BATIMENT MULT		
2025-06-10 140213		576.61
SERVICE PREMIÈRE LIG		
2025-06-10 140314		1 282.84
OPINION		
TOTAL		20 437.69
TURCOTTE 1989 INC.		
2025-06-20 24146		16 257.47
REPLACEMENT POMPE D		
TOTAL		16 257.47
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL		
2025-06-01 5FD000191		10 628.80
FRAIS RELIÉS ENTENTE		
2025-06-01 5FD000194		409.02
ENTRAIDE 16 MAI		
2025-06-26 5FD000221		1 170.82
COUT LOCATION ANNUEL		
TOTAL		12 208.64
VITRERIE GILBERT		
2025-06-26 2139		351.83
CHANGEMENT DE PARE-B		
2025-06-26 2140		473.70
MAINTRNANCE DES PORT		
2025-06-26 2141		442.66
MAINTRNANCE DES PORT		
TOTAL		1 268.19
WURTH CANADA LIMITEE		
2025-06-06 26414604		177.93
NETT DE DEBIMÈTRE D'		
2025-06-23 26440282		226.13
PIÈCES DIVERSES		
TOTAL		404.06
ÉLECTRICITÉ LOUIS BOUCHARD INC.		
2025-06-20 3652		390.10
RÉPARATION MAISON DE		
2025-06-28 3654		886.90
RÉPARATION LUMIÈRE P		
TOTAL		1 277.00

TOTAL 253 101.01

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Geneviève Morin, certifie par la présente, qu'il y a les crédits disponibles pour le paiement des factures à payer pour juin 2025 et ci-dessus énumérées.

Geneviève Morin, greffière-trésorière adjointe

Il est proposé par Bernard Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise le paiement des comptes à payer pour juin 2025, comme ci-dessus rédigés et communiqués.

ADOPTÉE

Rés.040725

3.1- Liste des chèques et des paiements effectués suivant les comptes acceptés en juin 2025, les résolutions ainsi que les dépenses effectuées en vertu du règlement

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
CENTRE D'ARCHIVES	12222	55.00
AGENCE POUR VIVRE CHEZ SOI	12223	1 338.00
ÉNERGIES SONIC INC.	12224	8 278.89
ARTEFACT URBAIN	12225	2 581.29
ASSOCIATION DES DIRECTEURS	12226	51.74
ATELIER MÉCANIQUE DUFOUR	12227	634.22
ATLANTIS POMPE STE-FOY	12228	28.74
A. TREMBLAY & FRERES LTEE	12229	836.73
AUREL HARVEY ET FILS INC.	12230	46 587.05
GROUPE AUTOCAR JEANNOIS	12231	1 264.73
AUTOMATISATION JRT INC.	12232	3 762.03
LA PRUCHE LIBRE	12233	34 492.50
MODE AVALANCHE	12234	4 928.98
AVENSYS	12235	2 124.17
BOUCHARD ET GAGNON	12236	5 159.26
BRANDT	12237	3 959.66
CARDIO CHOC	12238	434.61
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE	12239	1 000.00
CENTRE JARDIN DE LA BAIE	12240	12 909.26
CENTRE DE FORMATION ÉRIC LANGEVIN INC.	12241	1 177.35
CHAPITEAUX DU MONDE	12242	12 214.95
CHEZ S. DUCHESNE INC.	12243	97.08
CIMI INC.	12244	188.87
COLIN ROUSSEAU	12245	574.88
CENTRE DE SERV. SCOLAIRE DE CHARLEVOIX	12246	375.00
CONSTRUCTIONS ST-GELAIS	12247	2 178.78
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ L'AFFLUENT	12248	3 374.38
LE DIAPASON	12249	2 079.60
GLS LOGISTICS SYSTEMS CANADA LTD	12250	17.29
DISTRIBUTION D. SIMARD INC.	12251	525.72
EASTERN ALLIANCE PRODUCTIONS	12252	3 058.22
EQUIPEMENT D'INCENDIE RIVE-SUD INC	12253	300.00
GROUPE ENVIRONEX	12254	1 047.43
EPILOBE MÉDIA	12255	3 678.05
EQUIPEMENT GMM INC.	12256	1 865.61
LE FESTIF!	12257	287.44
FISSURE CHARLEVOIX	12258	586.37
F. MARTEL ET FILS INC.	12259	8 858.20
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	12260	108.00
FRÉDÉRIK BLOUIN	12261	114.98
GROUPE GÉOS INC	12262	9 544.36
GROUPE ÉLECTRO LIGHT	12263	2 470.81
FQM ASSURANCES INC.	12264	440.36
GROUPE PAGES JAUNES	12265	85.48
GALERIE D'ART IRIS	12266	4 131.51
KAMAÏ	12267	34 492.50
LES HUILES DESROCHES INC.	12268	1 155.27
LOCATION MASLOT INC.	12269	1 669.54
MARTIAL BOUCHARD	12270	144.00
MARC BERTRAND	12271	1 076.16
MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS	12272	8 294.52
MRC DE CHARLEVOIX	12273	1 985.75
PIECES D'AUTOS G.G.M.	12274	1 087.42
BOULET DÉPÔT	12275	6 534.43
PERFORMANCE FORD LTEE	12276	460.23
UNI-SELECT CANADA INC.	12277	1 072.69
PLOMBERIE GAUDREAU	12278	36.33
POINT CO	12279	6 726.04
PRECISION S.G. INC	12280	1 533.68

CARROSSIER PROCOLOR	12281	1 089.40
PROTECTION SÛRETÉ NORDIQUE INC	12282	2 096.23
QUEBEC MUNICIPAL	12283	229.95
ROBITAILLE EQUIPEMENT ENR.	12284	498.71
S3-K9	12285	2 362.76
SAM MAURICE	12286	1 800.00
SIGNALISATION LÉVIS	12287	2 231.86
SOLOTECH INC	12288	1 370.42
SOLUGAZ	12289	19.56
SOMAVRAC C.C. INC.	12290	31 308.73
SPI SANTÉ SÉCURITÉ INC.	12291	384.98
STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE	12292	8 910.56
STEVEN LAVOIE	12293	481.75
SÉCUOR INC.	12294	857.82
TRANSPORT R.J. TREMBLAY	12295	439.53
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL	12296	3 778.06
WURTH CANADA LIMITEE	12297	1 041.31
ÉLECTRICITÉ LOUIS BOUCHARD INC.	12298	3 764.62
ÉPICERIE DU VILLAGE INC.	12299	4 644.04
LE REGROUPEMENT DES ARTISTES ET ARTISANS	12300	2 000.00
ÉPICERIE DU VILLAGE INC.	12301	1 052.45
C.I.H.O. FM CHARLEVOIX	12302	250.00
ALINE DUFOUR	12303	50.00
JESSICA GUAY GIRARD	12304	50.00
VALÉRIE LAJOIE	12305	50.00
ANNE-MARIE RACINE	12306	50.00
ANDRÉANNE KIROUAC	12307	50.00
JESSICA BERGERON	12308	50.00
CATHERINE ROBERGE	12309	80.00
MARIE-LYNE PERRON	12310	80.00
PHILIPPE B. DUFOUR	12311	80.00
MATHIEU ROUSSEAU	12312	50.00
ROXANNE DUFOUR	12313	50.00
SAMANTHA DANIS	12314	80.00
KIM RACINE	12315	80.00
KATY DUFOUR	12316	50.00
LUCIE BOUCHARD	12317	50.00
LAURA DOYON	12318	50.00
MYLÈNE SIMARD	12319	80.00
KATHY FORGUES	12320	140.00
JOANIE MALTAIS-GIGUÈRE	12321	50.00
NATHALIE PERRON	12322	166.00
ANDRÉANNE KIROUAC	12323	175.80
PAINCHAUD PRODUCTIONS	12333	4 426.54
SYNDICAT CANADIEN DE LA	12334	1 082.55

228 CHÈQUES

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANAD	6082	8 626.68
MINISTERE DU REVENU QUEBEC	6083	21 245.30
AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANAD	6084	9 313.26
MINISTERE DU REVENU QUEBEC	6085	23 548.67
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	6086	14 323.20
CARRA	6087	574.74
CARRA	6088	574.74
AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANAD	6089	8 927.07
MINISTERE DU REVENU QUEBEC	6090	21 929.90
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	6091	17 545.14
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	6092	454.15
HYDRO-QUEBEC	6093	727.04

HYDRO-QUEBEC	6094	641.48
HYDRO-QUÉBEC	6095	1 349.32
ME JEAN-FRANCOIS RENAUD	6096	3 000.00
BELL CANADA	6097	108.71
BELL CANADA	6098	169.82
BELL CANADA	6099	156.79
COGECO CONNEXION INC	6100	202.26
HYDRO-QUEBEC	6101	659.75
HYDRO-QUEBEC	6102	809.15
TELUS MOBILITE	6103	1 053.08
AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANAD	6104	8 838.46
MINISTERE DU REVENU QUEBEC	6106	21 902.81
	TOTAL	166 681.52

Il est proposé par Bernard Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal prend acte de la liste des chèques et des prélèvements de juin 2025 et comme ci-dessus rédigé et communiqués.

ADOPTÉE

4- Avis de motion et présentation des projets de règlements

5- Résolutions

Rés.050725

5.1 Adoption du programme sur l'inspection, l'évaluation et le remplacement des véhicules d'intervention incendie et des pompes portatives

ATTENDU QUE l'efficacité des interventions en sécurité incendie repose notamment sur la qualité, la performance et l'entretien des véhicules et des équipements utilisés par le service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE plusieurs secteurs de la municipalité sont en milieu rural et ne sont pas desservis par un réseau d'aqueduc, rendant indispensable l'utilisation de pompes portatives pour assurer une alimentation adéquate en eau;

ATTENDU QUE le programme préparé par le Service de sécurité incendie de Baie-Saint-Paul s'inspire du Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention du ministère de la Sécurité publique (version 2020);

ATTENDU QUE le programme prévoit des lignes directrices claires concernant la certification, l'entretien, l'inspection annuelle, la durée de vie utile et le remplacement des véhicules et pompes portatives en conformité avec les exigences des assureurs et de la SAAQ;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a adopté ce programme dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE ledit programme est destiné à guider les décisions administratives et budgétaires relatives à l'entretien, à l'acquisition et au remplacement des équipements incendie;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Israël Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE Le conseil municipal de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François adopte le programme sur l'inspection, l'évaluation et le remplacement des véhicules d'intervention incendie et des pompes portatives tel que préparé par le Service de sécurité incendie de Baie-Saint-Paul.

ADOPTÉE

Rés.060725

5.2 Embauche – journalier général

ATTENDU QUE la municipalité a identifié des besoins au poste de journalier général;

ATTENDU QUE monsieur Alain Dufour a indiqué son intention de prendre sa retraite la 3 janvier 2026;

ATTENDU QUE le poste de journalier a été affiché à l'interne;

ATTENDU QUE monsieur Stéphane Chartré, actuellement journalier temporaire a manifesté son intérêt pour le poste;

ATTENDU QUE les supérieurs de monsieur Chartré se sont montrés satisfaits de son travail;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : Il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François confirme l'embauche de monsieur Stéphane Chartré pour le poste de journalier général.

ADOPTÉE

Rés.070725

5.3 Entente ministère des Transports et de la mobilité durable (MTMD) – Déneigement 2025-2028 (Dossier 7185-25-4504)

ATTENDU QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François est partie à un contrat avec le ministère des transports et de la mobilité durable relatif au déneigement, déglacage et fourniture des matériaux, contrat touchant la rue Principale;

ATTENDU QUE ce contrat prenait fin en mai 2025;

ATTENDU QUE le MTMD propose à la municipalité de renouveler le mandat pour une période de trois (3) ans, débutant en octobre 2025;

ATTENDU QUE les termes et conditions du contrat ont été discutés en conseil et négociés avec les représentants du MTMD;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : Il est proposé par monsieur Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte de signer un nouveau contrat de trois ans avec le MTMD pour le renouvellement du mandat d'entretien de la rue Principale;

QUE ce contrat se chiffre à 310 000 \$ pour l'année 2025-2026, et qu'il soit majoré de l'IPC pour les années 2 et 3;

QUE le conseil municipal autorise messieurs Stéphane Simard, directeur général, et Jean-Guy Bouchard maire, afin de signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat concernant le dossier no. 7185-25-4504).

ADOPTÉE

Rés.0807625

5.4 Dérogation mineure : Lot 5 686 268 chemin de la Martine

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure des propriétaires du lot 5 686 268 chemin de la Martine, visant à permettre que l'abri d'hiver présent sur place le demeure à l'année, doit faire l'objet d'un avis du CCU en vertu du Règlement de zonage n° 603;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7.2.7 du Règlement de zonage n° 603 stipule qu'un abri d'hiver pour automobile ne peut être installé qu'entre le 1^{er} novembre d'une année et le 1^{er} mai de l'année suivante et que, hors de cette période, l'abri d'hiver doit être complètement démonté et retiré de l'emplacement (toile et structure);

CONSIDÉRANT QUE, parmi les critères d'analyse imposés par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et par le *Règlement sur les dérogations mineures*¹ pour recommander au Conseil municipal l'acceptation ou non d'une demande de dérogation mineure, le CCU doit, lors de l'étude du dossier, se demander :

- si l'installation ou la construction du bâtiment sur lequel porte la demande a fait l'objet d'un permis;
- si la demande comporte un caractère mineur;
- si l'application du Règlement de zonage n° 603 cause un préjudice sérieux au demandeur;
- si l'octroi de la dérogation mineure risque de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT l'appréciation de cette demande par les membres du CCU, selon les critères mentionnés ci-avant;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : Il est proposé par Bernard Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le Conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure formulée par le propriétaire du lot 5 686 268 chemin de la Martine, visant à permettre que l'abri d'hiver présent sur place le demeure à l'année, les membres du CCU étant d'avis que, bien qu'aucun permis ne soit requis pour l'installation d'un abri d'hiver pour automobile :

- la demande ne comporte pas un caractère mineur (la demande vise à doubler la période autorisée pour l'installation de l'abri d'hiver, la faisant passer de six mois à douze mois);
- selon les informations indiquées dans la fiche d'analyse du dossier, la dérogation mineure risque de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;
- l'application du Règlement de zonage n° 603 ne cause pas un préjudice sérieux au demandeur.

ADOPTÉE

Rés.090725

5.5 PRACIM – Hôtel de ville

ATTENDU QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François envisage de remplacer l'hôtel de ville actuelle;

ATTENDU QUE ces immobilisations incluront la construction de bureaux administratifs, d'une salle communautaire, d'une cuisine

communautaire ainsi que de locaux répondant aux besoins de divers organismes partenaires;

ATTENDU QUE la municipalité travaille actuellement avec une firme de professionnel afin d'identifier les besoins réels et d'estimer les coûts du nouvel équipement;

EN CONSÉQUENCE : il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

QUE la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE

Rés.100725

5.6 Servitude Chemin des Caps – Projet BVH2

Résolutions visant à autoriser la Municipalité à mener des discussions avec Société de Projet BVH2, S.E.N.C, (la « Société ») dans l'intention de convenir d'un amendement à la convention de servitudes conclue le 8 Avril, 2016 entre la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François (la « Municipalité »), le Ministre de l'énergie et des ressources naturelles (le « MRN », représenté par la MRC de Charlevoix) et le Séminaire de Québec (le « Séminaire ») devant Me Nancy Bouchard, Notaire, sous sa minute 5065 (la « Servitude »).

CONSIDÉRANT QUE la Servitude dans sa forme actuelle octroie au Séminaire un droit de passage sur les propriétés de la Municipalité et du MRN pour accéder à la propriété du Séminaire à partir de la route 138, le tout sur une assiette plus amplement décrite dans la Servitude (l'« **Assiette** »);

CONSIDÉRANT QUE la Société prévoit développer un parc éolien d'une capacité totale d'environ 400 MW, appelé parc éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix, situé dans un secteur du territoire de la Seigneurie de Beupré dans la province de Québec (le « **Projet** »);

CONSIDÉRANT QUE le développement, la construction, l'opération, et le démantèlement du Projet par la Société requiert que des amendements soient apportés à la Servitude;

CONSIDÉRANT QU'À ces fins la Société désire que la Servitude soit amendée pour y inclure des dispositions aux effets suivants:

- Ajouter la Société comme partie à la Servitude.
- Ajouter un nouveau fonds dominant qui sera constitué d'un droit de superficie octroyé à la Société sur une partie de la propriété du Séminaire (le « **Fonds Dominant BVH2** »).
- Ajouter le Fonds Dominant BVH2 comme bénéficiaire du droit de passage sur l'Assiette.
- Modifier les modalités du droit de passage pour en prévoir l'usage aux fins de développement, de construction, de l'opération, puis de démantèlement du Projet.

- Prévoir un élargissement de l'Assiette tel que décrit à l'Annexe « A » des présentes et/ou l'ajout de nouveaux fonds servants, dont les assiettes seront situées sur les propriétés adjacentes à l'Assiette, aux fins d'octroi en faveur du Fonds Dominant BVH2 de nouvelles servitudes permettant le développement, la construction, l'opération, puis le démantèlement du Projet.
- Prévoir que l'Assiette, élargie le cas échéant, et/ou les nouveaux fonds servants pourront être utilisés par BVH2 dans le cadre du Projet aux fins d'enfouissement d'un réseau de distribution électrique et/ou d'installation d'un réseau de communication, dans les deux cas sous ou hors terre.
- Prévoir que la durée des servitudes constituées au bénéfice du Fonds Dominant BVH2 sera fonction de la durée de l'opération du Projet, incluant tout renouvellement éventuel, et du démantèlement.
- Prévoir les responsabilités et obligations respectives du MRN, de la Municipalité, de la Société et du Séminaire relativement à l'exercice de leurs droits respectifs aux termes de la Servitude telle qu'amendée.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire mener des discussions avec la Société dans l'intention de convenir des termes et conditions détaillés de l'amendement à la Servitude de manière à permettre le développement du Projet par la Société, le tout selon les paramètres énoncés ci-dessus et dans le meilleur intérêt de la Municipalité.

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR BERNARD DUCHESNE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE :

1. Le préambule fait partie intégrante de ces résolutions.
2. La Municipalité est par les présentes autorisée à mener des discussions avec la Société aux fins de déterminer les termes et conditions détaillés de l'amendement à la Servitude de manière à permettre le développement du Projet par la Société, le tout selon les paramètres énoncés ci-dessus et dans le meilleur intérêt de la Municipalité.
3. Il est expressément stipulé que les termes et conditions détaillés de l'amendement à la Servitude devront, une fois négociés, être approuvés par la Municipalité par résolution.

ADOPTÉE

Rés.110725

5.7 Fête des Riverains – Accueil des nouveaux résidents

Il est proposé par Bernard Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses relatives à l'organisation des activités de la Fête des Riverains et de l'accueil des nouveaux résidents;

QUE la somme de 7 000 \$ soit prise à même le poste budgétaire numéro 02 70128 622.

ADOPTÉE

Rés.120725

5.8 Côteaux-Maillard – Mandat Stantec – MTMD et Hydro-Québec

ATTENDU QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François travail de concert avec les propriétaires du Chemin Côteaux-Maillard afin de réaliser les travaux nécessaires à la municipalisation du chemin;

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de municipalisation du chemin Coteau-de-Maillard, le MTMD doit émettre un permis afin de construire un carrefour provenant d'une rue municipalisée;

ATTENDU QUE sur les plans de l'émission 80 % produit par Stantec, quelques poteaux et fils d'Hydro-Québec sont en conflit avec le nouveau concept de la rue;

ATTENDU QU'afin de réaliser cette étude, la firme Stantec propose la réalisation d'une étude regroupant ces deux points;

ATTENDU QUE ce projet serait couvert par le règlement d'emprunt 760;

EN CONSÉQUENCE de qui précède : Il est proposé par Israël Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François octroi le mandat d'étude de visibilité MTMD ainsi que les plans d'Hydro-Québec à la firme Stantec;

QUE le mandat ne dépasse pas 16 600 \$, plus les taxes admissibles;

QUE les sommes soient prises à même le règlement d'emprunt no 760.

ADOPTÉE

Rés.130725

5.9 Appel d'offres SEAO – Asphaltage rues Dufour et De Lavoye

ATTENDU QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François entend procéder à l'asphaltage d'une partie ou de la totalité des rues Dufour et de Lavoye;

ATTENDU QU'afin de procéder à la confection des plans et devis, la Municipalité a travaillé de concert avec Harp Conseils;

ATTENDU QUE considérant les sommes en jeu, la municipalité devra aller par appel d'offres publiques par l'entremise de SEAO;

EN CONSÉQUENCE de qui précède : Il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise M. Stéphane Simard, directeur général, à procéder aux appels d'offres nécessaires pour afficher le mandat ainsi que les plans et devis via SEAO pour le projet d'asphaltage des rues Dufour et De Lavoye.

ADOPTÉE

Rés.140725

6- Prise d'acte des permis émis en juin 2025

Il est proposé par Bernard Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal prend acte des permis du mois de juin 2025.

ADOPTÉE

7- Courrier de juin 2025

8- Divers

Rés.150725

8.1- Remerciements à la caisse populaire Desjardins de la vallée du gouffre pour l'aide financière accordée au projet d'habitation à prix modique.

ATTENDU QUE la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François développe actuellement un projet d'habitation à prix modique visant à offrir des logements abordables à sa population ;

ATTENDU QUE la Caisse populaire Desjardins de la Vallée du Gouffre a octroyé une aide financière de 40 000 \$ à la Municipalité pour la réalisation de ce projet ;

ATTENDU QUE cette contribution financière constitue un soutien précieux pour la concrétisation de ce projet d'importance pour la communauté ;

EN CONSÉQUENCE de qui précède : Il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François remercie chaleureusement la Caisse populaire Desjardins de la Vallée du Gouffre pour son aide financière de 40 000 \$ accordée au projet d'habitation à prix modique ;

QUE la Municipalité souligne l'importance de cet appui qui contribue à améliorer la qualité de vie des citoyens et au développement social de la communauté ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Caisse populaire Desjardins de la Vallée du Gouffre en guise de reconnaissance.

ADOPTÉE

9- Rapport des conseillers (ère)

10- Questions du public

Rés.160725

11- Levée de l'assemblée

À 20h50, la séance est levée sur proposition de Jacques Bouchard et résolue à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Jean-Guy Bouchard, maire

Geneviève Morin, greff.-très. Adj.